

UN MOIS SOMBRE POUR LES MILLIONS DE FUMEURS FRANÇAIS

La décision unilatérale de la ministre de la Santé d'interdire les sachets de nicotine et autres alternatives nicotiniques sans débats parlementaires contourne un processus démocratique véritable et ouvert.

BAT France ne craint pas le débat, pourquoi le fuir ?

Paris, 06 novembre 2024 - Pour souligner le lancement du Mois Sans Tabac, **la ministre de la Santé**, Geneviève Darrieussecq, **s'attaque aux sachets de nicotine** qui contribueraient pourtant à la **réduction du tabagisme** et à l'atteinte d'une **Génération Sans Fumée** en France d'ici 2032. BAT France rappelle que le rôle du ministère de la Santé dans le cadre du Mois Sans Tabac est de **proposer aux fumeurs des alternatives efficaces**, vendues par des **professionnels formés et responsables**.

Son intention de prohiber les sachets de nicotine par voie réglementaire sera un **net recul pour les fumeurs français**, ignorant du même coup une mesure phare du Programme National de Lutte au Tabac 2023-2027 qui prévoyait plutôt d'élaborer « *une feuille de route cohérente sur la réglementation applicable à l'ensemble des produits nicotinés, comme les sachets de nicotine*¹. »

« **Cette mesure d'interdiction si elle s'avère concrète, sera dévastatrice pour les fumeurs** qui recherchent une alternative. La Ministre de la Santé, devant les parlementaires, semble vouloir couper court aux débats existants sur la réglementation des sachets et autres produits similaires sans tabac », affirme Sébastien Charbonneau, Directeur Affaires Publiques BAT France.

Il faudrait plutôt en **discuter avec les fabricants, les détaillants et les représentants élus par les Français** afin d'introduire une réglementation solide et efficace qui rejoindra les objectifs de protéger les mineurs tout en offrant une alternative au fumeurs adultes. Celle-ci devrait inclure l'imposition d'un âge minimum pour l'achat, une teneur maximale en nicotine, et de l'interdiction d'un marketing pouvant être attrayant pour les jeunes.

La prohibition ne fonctionnera jamais

La ministre a souligné son engagement à **protéger les jeunes**, mais **une prohibition n'aura aucun impact concret les concernant**. La ministre de la Santé doit être bien consciente que le marché français sera envahi de sachets de nicotine offerts par des **revendeurs illicites** et pourrait mettre à risque les consommateurs. Il existe déjà de nombreuses boutiques en ligne qui vendent des sachets de nicotine aux consommateurs français. **Une étude Webdrone**², commandée par BAT France, sur **l'ampleur du marché des sachets de nicotine sur les réseaux sociaux** a recensé 370 « *points de ventes* » ces 12 derniers mois. Ces points de vente virtuels ne fermeront pas boutique avec un éventuel arrêté ministériel. « *En fait, les ventes illicites ne feront qu'augmenter* », ajoute M. Charbonneau.

« **Le seul moyen pour protéger les mineurs de l'accès à ces produits n'est donc pas d'interdire, mais au contraire, de bâtir un cadre réglementaire responsable et adapté** », déclare Sébastien Charbonneau, Directeur des Affaires Publiques BAT France.

¹ [Programme national de lutte contre le tabac 2023 - 2027](#)

² https://www.batfrance.com/attachments/bat-etude_sachets_nicotine.pdf

Ainsi, **BAT France enjoint Madame la Ministre à suivre les recommandations du Programme National de Lutte contre le Tabagisme et laisser le débat** sur un cadre réglementaire cohérent sur la réglementation applicable à l'ensemble des produits nicotinés, comme les sachets de nicotine, **aux parlementaires**.

FIN

CONTACT

Romain BAYLE

+33 620 497 554

romain_bayle@bat.com

A propos de BAT

BAT est une entreprise leader de biens de consommation multi-catégories dont l'objectif est de construire « A Better Tomorrow » en réduisant l'impact de son activité sur la santé, en offrant un plus grand choix de produits agréables et moins risqués aux consommateurs adultes.

L'entreprise continue d'affirmer clairement que les cigarettes combustibles posent de graves risques pour la santé et que le seul moyen d'éviter ces risques est de ne pas commencer ou d'arrêter. BAT encourage ceux qui continueraient à fumer à passer complètement à des alternatives et à risque réduit scientifiquement fondées *†.

Pour y parvenir, BAT se transforme en une entreprise de produits de consommation multicatégorie véritablement centrée sur le consommateur.

L'ambition de BAT est d'avoir 50 millions de consommateurs de ses produits non combustibles d'ici 2030 et de générer 5 milliards de livres sterling de revenus de nouvelles catégories d'ici 2025. BAT s'est fixé des objectifs ESG ambitieux, notamment la neutralité carbone pour les Scopes 1 et 2 d'ici 2030 et l'élimination du plastique et rendre tous les emballages plastiques réutilisables, recyclables ou compostables d'ici 2025.

BAT emploie plus de 50 000 personnes. Le groupe BAT a généré un chiffre d'affaires de 27,28 milliards de livres sterling en 2023 et un bénéfice d'exploitation de 12,46 milliards de livres sterling.

Le portefeuille stratégique de la société est composé de ses marques de cigarettes mondiales, d'une gamme croissante de produits du tabac et de la nicotine à risque réduit*†. Ceux-ci incluent les produits du vapotage, du tabac chauffé et les sachets de nicotine sans tabac. A fin 2023, nous comptons 26,4 millions de consommateurs de nos produits non combustibles, soit une augmentation de 1,5 million par rapport à l'année 2022.

**Basé sur le poids de la preuve et en supposant un abandon complet de la cigarette. Ces produits ne sont pas sans risque et créent une dépendance.*

†Nos produits tels que vendus aux États-Unis, y compris Vuse, Velo, Grizzly, Kodiak et Camel Snus, sont soumis à la réglementation de la FDA et aucune allégation de risque réduit ne sera faite concernant ces produits sans l'autorisation de la FDA.